

7 septembre 2006

Déclaration de franchissements de seuils (article L.233-7 du code de commerce)

TRANSGENE

(Eurolist)

Par courrier du 1^{er} septembre 2006, reçu le 4 septembre, complété par des courriers des 5 et 6 septembre, la société par actions simplifiée TSGH (17, rue Bourgelat, 69002 Lyon), contrôlée par la société Mérieux Alliance (1), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en hausse, le 3 juillet 2006, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société TRANSGENE et détenir alors 8 339 782 actions TRANSGENE représentant 13 901 782 droits de vote, soit 56,42% du capital et 68,05% des droits de vote de cette société (2) ;
- en baisse, le 21 juillet 2006, par suite d'une modification du nombre de titres de la société TRANSGENE consécutive à l'exercice de bons de souscription d'actions (3), le seuil de 2/3 des droits de vote de cette société et détenir 8 684 782 actions TRANSGENE représentant 14 246 782 droits de vote, soit 52,60% du capital et 64,29% des droits de vote de cette société (4).

-
- (1) Mérieux Alliance est elle-même contrôlée par la famille Mérieux.
(2) Sur la base d'un capital composé de 14 781 247 actions représentant 20 428 924 droits de vote.
(3) Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°05-538 en date du 13 juin 2005.
(4) Sur la base d'un capital composé de 16 512 329 actions représentant 22 160 006 droits de vote.